



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022







La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Le Pays Périgord Vert, représenté par Madame Colette LANGLADE, sa Présidente,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Pays Périgord Vert :

-  **la Communauté de Communes Dronne et Belle**, représentée par M. Jean-Paul COUVY, son Président,
 -  **la Communauté de Communes du Pays Ribéracois**, représentée par M. Didier Bazinet, son Président,
 -  **la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye**, représentée par M. Yannick LAGRENAUDIE, son Président,
 -  **la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais**, représentée par M. Gérard SAVOYE, son Président,
 -  **la Communauté de Communes du Périgord Limousin**, représentée par M. Michel AUGÉIX, son Président,
 -  **la Communauté de Communes l'Isle Loue Avezère en Périgord**, représentée par M. Bruno LAMONERIE, son Président,
- ci-après dénommés les EPCI.

le Pays et les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

- Vu** la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;
- Vu** la délibération du Pays Périgord Vert en date du xxxxxx 2022 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Périgord Vert et autorisant sa Présidente à le signer ;
- Vu** la délibération de la Communauté de communes Dronne&Belle en date du XXXX 2022 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Périgord Vert et autorisant son Président à le signer ;
- Vu** la délibération de la Communauté de communes du Pays Ribéracois en date du XXXX 2022 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Périgord Vert et autorisant son Président à le signer ;

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye en date du XXXXX2022 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Périgord Vert et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais en date du XXXX2022 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Périgord Vert et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Périgord Limousin en date du XXXX2022 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Périgord Vert et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de commune l'Isle Loue Auvézère en Périgord en date du XXXX2022 approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Périgord Vert et autorisant son Président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

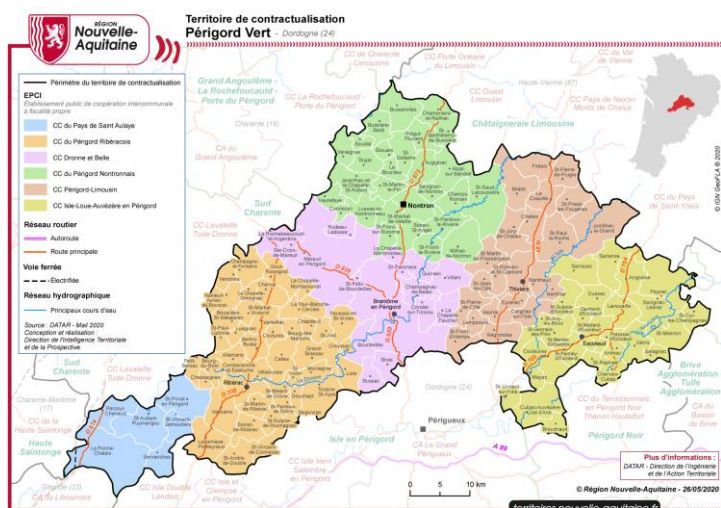
1-1 Présentation du territoire de contractualisation

Données générales :

144 communes – 80 240 habitants

6 intercommunalités :

- ☞ Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye – 5 Communes
- ☞ Communauté de Communes du Pays Ribéracois - 44 Communes
- ☞ Communauté de Communes Dronne et Belle - 16 Communes
- ☞ Communauté de Communes Périgord Nontronnais - 29 Communes
- ☞ Communauté de Communes du Périgord Limousin -22 communes
- ☞ Communauté de Communes l'Isle Loue Auvézère en Périgord -28 Communes



Carte du territoire

Territoire au nord de la Dordogne, bordé dans sa partie orientale par la Charente, et à l'Ouest par la Haute-Vienne, le Périgord Vert, avec ses 80 800 habitants répartis sur 144 communes et 6 EPCI (Périgord Ribéracois, le Périgord Nontronnais, le Périgord-Limousin, l'Isle-Loue-Auvézère en Périgord, Dronne et Belle et le Pays de Saint-Aulaye) est un vaste espace au cachet rural affirmé et à la densité faible. Une partie du territoire s'inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Le portrait sociodémographique du territoire est caractéristique des territoires de la campagne néo-aquitaine : une solide représentation agricole pour un monde rural plutôt âgé, au potentiel fiscal limité et aux niveaux de qualification peu élevés ; une dispersion de l'habitat, des pôles structurants de faible ampleur démographique (avec un seuil maximal autour de 4 000 habitants) qui équilibrent le territoire, mais tendent à se dépeupler.

Cependant, le territoire dispose d'atouts liés à une économie plutôt diversifiée, entraînée par une activité touristique prégnante, le pays bénéficiant en outre d'un appareil productif industriel qui emploie plus d'un tiers des salariés du territoire, et qui jouit d'une tradition d'excellence dans le luxe, le cuir et l'artisanat d'art.

Afin de permettre une analyse plus fine qu'à l'échelle du territoire de contractualisation, donc de mieux capter l'hétérogénéité de situations entre EPCI, un indicateur statistique unique a été retenu pour mesurer la vulnérabilité socio-économique des territoires : le revenu médian par unité de consommation, calculé à partir du revenu médian par unité de consommation du territoire et de la moyenne de ce même revenu médian pour l'ensemble des territoires de la région (ensemble des EPCI ou ensemble des territoires de contractualisation). Cet indicateur calculé sur les bases INSEE 2019 sera conservé pendant la durée du contrat 2023-2025.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Les Communautés de Communes du Périgord Ribéracois, Périgord Nontronnais, Périgord-Limousin, et du Pays de Saint-Aulaye sont très vulnérables.

Les Communautés de Communes de l'Isle-Loue-Auvezère en Périgord et Dronne&Belle sont vulnérables.

Le territoire de projet du Pays Périgord Vert est classé très vulnérable, étant composé d'au moins un EPCI très vulnérable.

Constitué pour plus de la moitié (53%) de zones très peu denses (une proportion élevée, à mettre en perspective avec les 34.5% en France de province), et, pour le reste, de surfaces peu denses, la configuration spatiale du pays affiche une ruralité affirmée. En effet, la part de population rurale sur chacun des EPCI composant le territoire du Pays Périgord Vert représente 100% (51,1 % pour la Région Nouvelle-Aquitaine).

Ce territoire connaît des problématiques d'aménagement liées à cette configuration rurale peu dense qui favorise les déplacements dans un environnement de pôles urbains aux ressources restreintes.

En outre, le Territoire comportant 100% de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3), le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondent à l'objectif régional en matière de ruralité.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

La stratégie territoriale du Pays Périgord Vert repose sur les enjeux suivants :

- Allier attractivité démographique et cohésion sociale en dynamisant les activités de proximités (économie présente), en favorisant la revitalisation des centres bourgs ;
- Prendre en compte les nouveaux besoins des populations, amener les services et les équipements vers les populations
- Renforcer l'attractivité économique en définissant une stratégie économique propre au Périgord Vert, s'appuyant sur ces spécificités (notamment les activités industrielles, le tourisme, l'agriculture) et aussi sur l'Economie Sociale et Solidaire.
- Engager les transitions écologiques et énergétiques nécessaires afin de préserver et gérer les éléments environnementaux (eau, paysages, forêts...) et patrimoniaux, de participer au maintien d'un cadre de vie de grande qualité.

AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE DE PROJET PAYS PERIGORD VERT

Ce territoire est caractérisé par une densité de population très faible (27 hab/km²), un habitat dispersé et ne disposant pas de centralité majeure (aucune agglomération) mais seulement la présence de cinq communes de plus de 2 000 habitants, plus la commune d'Excideuil, qui constituent des petits pôles.

Les principaux indicateurs sociaux (scolarisation et qualification, chômage, revenus, ...) témoignent d'une situation sociale fragile, nécessitant une attention particulière du territoire en termes d'accompagnement social, de mobilité, d'accès à la santé, de logement, d'accès à l'emploi et aux services...

Les objectifs :

- Prendre en considération et répondre aux nouveaux besoins des populations (besoins en lien avec la lutte contre l'isolement ; services à la population, les mobilités, la vie associative et culturelle ...) en proposant des services et équipements complémentaires et/ou supplémentaires.
- Favoriser l'arrivée de nouvelles populations, active notamment, en travaillant sur l'habitat (nouvelle forme d'habitat, amélioration de l'offre de logement...), en développant l'économie dite présenteielle et l'économie circulaire ; en améliorant les mobilités ; en favorisant l'accessibilité à l'emploi local et dynamiser les pratiques sociales et solidaires.
- Développer l'image du Périgord Vert, certes positive, mais nécessitant sans doute une communication plus active, plus agissante notamment vers l'extérieur.

AXE STRATEGIQUE 2 : MAINTENIR ET DEVELOPPER LE TISSU ECONOMIQUE, LES INITIATIVES SOCIO-ECONOMIQUES EN PERIGORD VERT

Le Pays Périgord Vert possède un tissu économique certes diffus mais varié, s'appuyant sur des savoir-faire et filières emblématiques (bois, IAA, Articles chaussants et cuirs, Industries Extractives notamment). Le tissu économique sur le territoire reste très diversifié avec la présence de nombreuses TPE (tissu d'artisans et de commerçants important) et de PME dans plusieurs filières maillant le territoire. Plus de neuf mille établissements tous secteurs d'activités confondus sont basés en Périgord Vert, soit près de 20 % des établissements pour seulement 16 % des emplois de la Dordogne.

Le Pays se caractérise aussi par un nombre d'emplois industriels très important : 26% contre 15% au niveau départemental, 14% au niveau régional et national.

Les objectifs :

- Aider l'économie locale (entreprises de toutes tailles et de tous secteurs) à s'adapter aux mutations économiques, aux transformations sociales et aux transitions multiples.
- Accompagner les entreprises à recruter de la main d'œuvre ; à anticiper les évolutions des compétences/métiers; à valoriser leurs savoir-faire, produits et services.
- Favoriser l'accueil de nouvelles activités économiques ; les transmissions-reprises.
- Dynamiser les activités économiques en ayant soin, dans la mesure du possible, de les rapprocher des lieux de vie ; de participer à la revitalisation des centres bourgs.
- Mettre en avant de nouvelles formes entrepreneuriales, répondant à la fois à des enjeux économiques, sociétales et sociales (ESS).
- Maintenir et développer une agriculture en préservant ses variétés de production et de pratiques ; en facilitant sa diversification et les prises en comptes des défis environnementaux.
- Continuer à développer une économie touristique en lien étroit avec les richesses patrimoniales et environnementales du territoire ; définir une ou plusieurs identités du territoire Pays Périgord Vert (fédérer les acteurs autour de projets communs)

AXE STRATEGIQUE 3 : AGIR SUR LA GESTION ET LA PRESERVATION ENVIRONNEMENTALES DU PAYS PERIGORD VERT, ELEMENTS D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Si l'enclavement du territoire reste un frein à certains aspects de son développement, cela a permis au Périgord Vert de conserver un environnement naturel et des patrimoines préservés, des paysages agricoles et forestiers d'une grande qualité. Cette qualité de l'environnement et la qualité de la vie en Périgord sont les premiers facteurs d'attractivité du territoire pour les nouveaux habitants. L'enjeu est donc d'engager les

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

transitions écologiques et énergétiques nécessaires afin de préserver et gérer les éléments environnementaux (eau, paysages, forêt...) et patrimoniaux. Il est à noter que 43 communes du territoire font partie du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Les objectifs :

- Préserver et valoriser les patrimoines (naturels, architecturaux, culturels, etc...)
- Agir en faveur du respect, de la protection et de la valorisation des espaces naturels, de la forêt ; de la biodiversité
- Participer au développement de l'autonomie énergétique (via des projets publics ou collectifs par exemple)
- Développer l'utilisation des énergies renouvelables
- Trouver des alternatives de mobilité à l'automobile thermique individuelle et réduire les besoins en déplacements
- Favoriser le réemploi, l'économie circulaire dans toute sa globalité

Cette stratégie est issue d'un travail de synthèse de différents exercices de diagnostic et concertation récemment conduits (données régionales, CRTE...). Elle embrasse un large éventail de thématiques : du développement économique de proximité et jusqu'aux transitions écologiques, en passant par les sujets du cadre de vie (services à la population) et plus globalement l'attractivité.

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire du Périgord Vert comportant 100% de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3), le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondent à l'objectif régional en matière de ruralité.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire de projet Pays Périgord Vert** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Syndicat ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

- **l'ingénierie du territoire.** La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, ou de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire de projet Pays Périgord Vert et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.
L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles, (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait à Bordeaux, le

En 8 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

La Présidente
du Pays Périgord Vert

Alain ROUSSET

Colette LANGLADE

Le Président
de la communauté de communes
Dronne et Belle

Le Président
de la communauté de communes
du Périgord Ribéracois

Jean-Paul COUVY

Didier BAZINET

Le Président
de la communauté de communes
du Pays de St Aulaye

Le Président
de la communauté de communes
du Périgord Nontronnais

Yannick LAGRENAUDIE

Gérard SAVOYE

Le Président
de la communauté de communes
du Périgord Limousin

Le Président
de la communauté de communes
d'Isle Loue Avezère en Périgord

Michel AUGIEX

Bruno LAMONERIE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Liste des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)



NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

-Quelles sont les dynamiques identifiées dans le territoire (démographie, économie, transitions énergétiques et environnementales...)?

-Constatez-vous des modifications dans les vulnérabilités (économiques, sociales, environnementales) du territoire par rapport à la précédente période de contractualisation ?

-A partir de ce constat, quelles sont les opportunités que vous identifiez pour le territoire ?

Le Pays Périgord Vert se situe dans le Nord du Département de la Dordogne et pouvant se définir comme un territoire « carrefour » en quelque sorte, positionné entre les départements limitrophes (16&17, 87 et 19) et le reste du département de la Dordogne ; situé dans un triangle d'agglomérations que sont Périgueux, Angoulême et Limoges.

Ce territoire comprend 144 communes couvrant quelques 3 100 km² (soit environ un tiers de la superficie du Département de la Dordogne) et est composé de six EPCI à savoir : la communauté de communes Dronne et Belle (16 communes), la communauté de communes du Pays Ribérais (44 communes), la communauté de communes du Pays de St-Aulaye (5 communes), la communauté de communes du Périgord Nontronnais (29 communes), la communauté de communes du Périgord Limousin (22 communes) et la communauté de communes l'Isle Loue Auvézère en Périgord (28 communes).

Il compte 80 240 habitants (source INSEE RP population municipale au 1/01/2022). Il est caractérisé par une densité de population très faible (27 hab/km²) ; un habitat dispersé ; et ne disposant pas de centralité majeure (aucune agglomération) mais seulement la présence de cinq communes de plus de 2000 habitants plus la communes d'Excideuil qui constituent des petits pôles autour desquels nous pouvons identifier des bassins de vie.

Cela reste un territoire relativement enclavé marqué par des axes traversant Nord Sud essentiellement (dont le plus important la RN 21) _ pas d'axes structurant d'est en ouest rendant les déplacements relativement difficiles et longs ; présence d'une ligne de chemin de fer (voyageurs & transports de marchandises). Au niveau des infrastructures numériques et de télécommunications, le désenclavement est en cours : diminution importante du nombre de zones blanches par exemple ou encore déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire en cours.

C'est un territoire toujours caractérisé par un vieillissement structurel de la population. Il voit sa population stagnée voire en diminution au regard des derniers chiffres du recensement ; le solde migratoire n'est plus aussi dynamique que sur la première décennie des années 2000.

Les principaux indicateurs sociaux (scolarisation et qualification, chômage, revenus, ...) témoignent d'une situation sociale fragile, nécessitant une attention particulière du territoire en termes d'accompagnement social, de mobilité, d'accès à la santé, de logement, d'accès à l'emploi et aux services...



En outre, le Pays Périgord Vert possède un tissu économique certes diffus mais varié, s'appuyant sur des savoir-faire et filières emblématiques (bois, IAA, Articles chaussants et cuirs, Ind. Extractives notamment). Le tissu économique sur le territoire reste très diversifié avec la présence de nombreuses TPE (tissu d'artisans et de commerçants important) et de PME dans plusieurs filières maillant le territoire. Plus de neuf mille établissements tous secteurs d'activités confondus sont basées en Périgord Vert, soit près de 20 % des établissements pour seulement 16 % des emplois de la Dordogne.

Le Pays se caractérise aussi par un nombre d'emplois industriels très important : 26% contre 15% au niveau départemental, 14% au niveau régional et national.

Autre caractéristique du territoire est la dominance du secteur de la santé et de l'action sociale (près de 18% des actifs occupés). Le Pays apparaît surreprésenté en termes d'activité par rapport à la Région Nouvelle-Aquitaine dans les domaines de la santé-action sociale, de la construction, de l'industrie agroalimentaire, de l'industrie textile/cuir, de l'industrie du bois et de la fabrication caoutchouc/plastiques.

Quatre spécificités sectorielles font du Pays Périgord Vert un territoire qui tend à se démarquer :

- le luxe (avec une spécificité industrielle locale et la présence de marques de renom tels qu'Hermès, Repetto, CWD) et l'artisanat d'art ; implantation également d'un Pôle d'excellence du luxe et des métiers du cuir ; d'un Pôle expérimental des métiers d'art
- le tourisme : hors zones littorales, le territoire Pays Périgord Vert est le 3^{ème} territoire en matière d'économie touristique à l'échelle Nouvelle Aquitaine
- le travail du bois (exploitation forestière, 1^{ère} et 2^{ème} transformation, produits finis)
- l'agriculture qui, malgré la perte récurrente d'exploitations et les difficultés économiques rencontrées, reste encore un secteur sur représentée en termes d'exploitations et d'emplois ; ainsi qu'en termes de variétés de productions (présence de labels qualité également)

D'une manière générale le nombre d'emplois est en baisse sur la période 2012 – 2020 sur le territoire mais avec des disparités infra territoriales. Le nombre de demandeurs d'emploi a eu tendance à augmenter sur la même période. Néanmoins, nombreuses sont les entreprises qui peinent à recruter, notamment sur des postes très qualifiés, et dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie.

Enfin, si l'enclavement du territoire reste un frein à certains aspects de son développement, cela a permis au Périgord Vert de conserver un environnement naturel et des patrimoines préservés, des paysages agricoles et forestiers d'une grande qualité. Cette qualité de l'environnement et la qualité de la vie en Périgord sont les premiers facteurs d'attractivité du territoire pour les nouveaux habitants.

Il est à noter que 43 communes du territoire font partie du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Aussi, des opportunités pour le territoire peuvent être mises en avant (qui correspondront aux enjeux pour la nouvelles contractualisation) :

- Allier attractivité démographique et cohésion sociale en dynamisant les activités de proximité (économie présenteielle) ; en favorisant la revitalisation des centres bourgs ;
- Prendre en compte les nouveaux besoins des populations ; amener les services et les équipements vers les populations
- Renforcer l'attractivité économique en définissant une stratégie économique propre au Périgord Vert, s'appuyant sur ces spécificités (notamment les activités industrielles, le tourisme, l'agriculture) et aussi sur l'Economie Sociale et Solidaire.
- Engager les transitions écologiques et énergétiques nécessaires afin de préserver et gérer les éléments environnementaux (eau, paysages, forêt...) et patrimoniaux ; de participer au maintien d'un cadre de vie de grande qualité



II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat avait défini 5 axes stratégiques :

Axe 1 : *Maintenir un cadre de vie attractif pour vivre et travailler dans un contexte territorial de vieillissement de la population et de dévitalisation de la ruralité*

Axe 2 : *Soutenir l'entrepreneuriat et les filières productives historiques et émergentes du territoire*

Axe 3 : *Conforter l'économie présentielle et promouvoir les ressources locales via notamment le tourisme en Périgord Vert*

Axe 4 : *Accompagner l'adaptation et le développement des compétences, l'employabilité des habitants en lien avec les besoins et les opportunités d'emploi sur le territoire*

Axe 5 : *Accompagner le territoire pour qu'il fasse de ses contraintes des opportunités face au changement climatique, à la transition énergétique et à la mobilité durable*

-A partir des dynamiques et vulnérabilités relevées dans la partie I, quelles sont les modifications à apporter à la stratégie territoriale ?

La stratégie territoriale actuelle reste dans la continuité de la précédente et vise des enjeux regroupés sous trois axes stratégiques, à savoir :

- 1) *Renforcer l'attractivité du territoire de projet Pays Périgord Vert*
- 2) *Maintenir et développer le tissu économique, les initiatives socio-économiques en Périgord Vert*
- 3) *Agir sur la gestion et la préservation environnementales du Pays Périgord Vert, éléments d'attractivité du territoire*

-Quelles sont les principaux projets émergents ou en cours de réalisation/acteurs publics, associatifs, entrepreneuriaux sur votre territoire qui permettrait d'y apporter une réponse, même partielle ?

A titre d'exemple, nous pouvons citer les projets suivants :

Axe 1 :

- Création d'un multiple rural avec espace partagé pour vente de produits locaux / commune de Villetoureix _ EPCI Pays Ribéracois
- Création de deux logements sociaux / commune de Saint Saud Lacoussière _ EPCI Périgord Nontronnais
- Halle gourmande et touristique / Commune de Lanouaille _ EPCI Isle Loue Auvézère en Périgord

Axe 2 :

- Développement de l'abattoir de Thiviers en lien avec le pôle cuir / EPCI Périgord Limousin
- Démarche Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée sur 21 communes du Ribéracois
- Mise en place du dispositif Actions Collectives de Proximité, pour les entreprises du commerce et de l'artisanat, à l'échelle du Périgord Vert
- Soutien à la structuration de la filière cuir _ Projet FECNA



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Axe 3 :

- Projet sur la Biodiversité en Ribéracois / EPCI Pays Ribéracois
- Aménagement d'un tronçon vélo route (liaison Flow Vélo) Javerlhac_Nontron / EPCI Pays Nontronnais
- Travail sur la filière châtaigner : Atelier des transitions et de l'innovation territoriale porté par le PNR

-Au regard de ces éléments, quels sont les enjeux auxquels devra répondre le Contrat de Développement et de Transitions ?

- Allier attractivité démographique et cohésion sociale en dynamisant les activités de proximités (économie présenteielle) ; en favorisant la revitalisation des centres bourgs ;
- Prendre en compte les nouveaux besoins des populations ; amener les services et les équipements vers les populations
- Renforcer l'attractivité économique en définissant une stratégie économique propre au Périgord Vert, s'appuyant sur ces spécificités (notamment les activités industrielles, le tourisme, l'agriculture) et aussi sur l'Economie Sociale et Solidaire.
- Engager les transitions écologiques et énergétiques nécessaires afin de préserver et gérer les éléments environnementaux (eau, paysages, forêts...) et patrimoniaux ; de participer au maintien d'un cadre de vie de grande qualité



III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, **3** grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025. Chaque Axe présentant plusieurs objectifs.

Ces axes stratégiques et objectifs sont issus de différents diagnostics partagés et de rencontres avec les acteurs du territoire.

Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire de projet Pays Périgord Vert

Contexte de mise en œuvre :

Le Pays Périgord Vert est un vaste territoire rural, se situant au carrefour des trois anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou Charente. Ce territoire comprend 144 communes couvrant quelques 3 100 km² (soit environ un tiers de la superficie du Département de la Dordogne) et est composé de six EPCI. Il compte 80 240 habitants (source INSEE RP population municipale au 1 01 2022) et il est caractérisé par une densité de population très faible (27 hab/km²) ; un habitat dispersé _ pas de centralité majeure (aucune agglomération).

C'est un territoire toujours caractérisé par un vieillissement structurel de la population, qui voit cette dernière stagner, voire en diminution au regard des derniers chiffres du recensement. Le solde migratoire n'est plus aussi dynamique que sur la première décennie des années 2000 et ne vient plus amortir un solde naturel largement déficitaire.

Les principaux indicateurs sociaux (scolarisation et qualification, chômage, revenus, ...) témoignent d'une situation sociale fragile, nécessitant une attention particulière du territoire en termes d'accompagnement social, de mobilité, santé, de logement, d'accès à l'emploi et aux services...

Bénéficiant d'une attractivité et d'une image certaine de par son environnement naturel, ses patrimoines (écologiques, architecturaux, culturels & gastronomiques), sa qualité de vie ... le territoire souffre néanmoins de difficultés démographiques ; d'un certain déficit de services et d'activités socio-économiques, d'où la nécessité de travailler sur l'attractivité du territoire pour attirer de nouvelles forces vives.



Les objectifs

- Prendre en considération et répondre aux nouveaux besoins des populations (besoins en lien avec la lutte contre l'isolement ; services à la population, les mobilités, la vie associative et culturelle ...) en proposant des services et équipements complémentaires et/ou supplémentaires.
- Favoriser l'arrivée de nouvelles populations, active notamment, en travaillant sur l'habitat (nouvelle forme d'habitat, amélioration de l'offre de logement...), en développant l'économie dite présenteielle et l'économie circulaire ; en améliorant les mobilités ; en favorisant l'accessibilité à l'emploi local et dynamiser les pratiques sociales et solidaires.
- Développer l'image du Périgord Vert, certes positive mais nécessitant sans doute une communication plus active, plus agissante notamment vers l'extérieur.

Axe 2 : Maintenir et développer le tissu économique, les initiatives socio-économiques en Périgord Vert

Contexte de mise en œuvre :

Plus de neuf mille établissements tous secteurs d'activités confondus sont basées en Périgord Vert, soit près de 20 % des établissements pour seulement 16 % des emplois de la Dordogne. Le Pays se caractérise aussi par un nombre d'emplois industriels très important : 26% contre 15% au niveau départemental, 14% au niveau régional et national. Autre caractéristique du territoire est la dominance du secteur de la santé et de l'action sociale (près de 18% des actifs occupés) Le Pays est surreprésenté en terme d'activité par rapport à la Région Nouvelle- Aquitaine dans la santé-action sociale, la construction, l'industrie agroalimentaire, l'industrie textile/cuir, l'industrie du bois et la fabrication caoutchouc/plastiques.

Quatre spécificités sectorielles font du Pays Périgord Vert un territoire qui tend à se démarquer:

- le luxe (avec une spécificité industrielle locale et la présence de marques de renom tels qu'Hermes, Repetto, CWD) et l'artisanat d'art ; implantation également d'un Pôle d'excellence du luxe et des métiers du cuir ; d'un Pôle expérimental des métiers d'art)
- le tourisme : hors zones littorales, le territoire Pays Périgord Vert est le 3^{ème} territoire en matière d'économie touristique à l'échelle Nouvelle Aquitaine
- le travail du bois (exploitation forestière, 1^{ère} et 2^{ème} transformation, produits finis)
- l'agriculture qui, malgré la perte récurrente d'exploitations et les difficultés économiques rencontrées, reste encore un secteur sur représentée en termes d'exploitations et d'emplois ; ainsi qu'en termes de variétés de productions (présence de labels qualité également)

D'une manière générale le nombre d'emplois est en baisse sur la période 2012 – 2020 sur le territoire mais avec des disparités infra territoriales. Le nombre de demandeurs d'emploi a eu tendance à augmenter sur la même période. Néanmoins, nombreuses sont les entreprises qui peinent à recruter, notamment sur des postes très qualifiés, et dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie.

Cet axe concerne autant les activités productives, représentées localement par un secteur agricole encore sur représenté et par la présence d'industries bien implantés (Bois, IAA, Cuir textile chaussure, Ind extractive...) et bénéficiant de savoir-faire historiques et/ou de positionnement stratégique (domaine du luxe par exemple) que la sphère présenteielle (c'est-à-dire les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone)



Les objectifs :

- Aider l'économie locale (entreprises de toutes tailles et de tous secteurs) à s'adapter aux mutations économiques, aux transformations sociales et aux transitions multiples.
- Accompagner les entreprises à recruter de la main d'œuvre ; à anticiper les évolutions des compétences/métiers; à valoriser leurs savoir-faire, produits et services.
- Favoriser l'accueil de nouvelles activités économiques ; les transmissions-reprises.
- Dynamiser les activités économiques en ayant soin, dans la mesure du possible, de les rapprocher des lieux de vie ; de participer à la revitalisation des centres bourgs.
- Mettre en avant de nouvelles formes entrepreneuriales, répondant à la fois à des enjeux économiques, sociétales et sociales (ESS).
- Maintenir et développer une agriculture en préservant ses variétés de production et de pratiques ; en facilitant sa diversification et les prises en comptes des défis environnementaux.
- Continuer à développer une économie touristique en lien étroit avec les richesses patrimoniales et environnementales du territoire ; définir une ou plusieurs identités du territoire Pays Périgord Vert (fédérer les acteurs autour de projets communs)

Axe 3 : Agir sur la gestion et la préservation environnementales du Pays Périgord Vert, éléments d'attractivité du territoire

Contexte de mise en œuvre :

Le Pays Périgord Vert bénéficie d'un environnement préservé, de ressources naturelles importantes, de patrimoines riches et variés et donc d'une qualité de vie clémente et reconnue.

Il est à noter que 43 communes du territoire font partie du Parc Naturel Régional Périgord Limousin. La qualité de l'environnement et de la vie est d'ailleurs un facteur d'attractivité majeur du territoire pour les nouveaux habitants

Le Pays Périgord Vert doit travailler sur la préservation et la valorisation de ces éléments qualitatifs tout en engageant les transitions écologiques et énergétiques nécessaires et reconnues comme enjeux majeur à des échelles plus grandes.

Les Objectifs :

- Préserver et valoriser les patrimoines (naturels, architecturaux, culturels, etc...)
- Agir en faveur du respect, de la protection et de la valorisation des espaces naturels, de la forêt ; de la biodiversité
- Participer au développement de l'autonomie énergétique (via des projets publics ou collectifs par exemple)
- Développer l'utilisation des énergies renouvelables
- Trouver des alternatives de mobilité à l'automobile thermique individuelle et réduire les besoins en déplacements
- Favoriser le réemploi, l'économie circulaire dans toute sa globalité



Contrat de Développement et de Transitions du Territoire Pays Périgord Vert										Prévisionnel / priorisation des actions						
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	portée géographique	MATURE /AMORÇAGE	comm une rurale X	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME (€) Maximal	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES revitalisation, ruralité etc...	Néo Terra	
1	I - Renforcer l'attractivité du territoire de projet Pays Périgord Vert	Commerces de proximité :	Création d'un multiple rural avec espace partagé pour vente de produits locaux	Commune de Villeteoueix	Commune	Mature	X	98 000,00 €	34 300,00 €	X				Revitalisation centres bourgs	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
3			Construction d'une boulangerie	Commune de Villars	Commune	Amorçage	X							Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
4			Création d'une halle gourmande à Lanouaille	Commune de Lanouaille	Commune	Amorçage	X							Revitalisation centres bourgs	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
5			Création d'un restaurant	Commune de Saint Barthelemy de Bussières	Commune	Amorçage	X							Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
6		Logement / Habitat:	Création de deux logements sociaux	Commune de Saint Saud Lacoussière	Commune	Mature	X	492 971,00 €	24 000,00 €	X				Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
7			Création d'une salle de cinéma à Ribérac	Commune de Ribérac	Périgord Ribérois	Amorçage	X							Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
8		II - Maintenir et développer le tissu économique, les initiatives socio-économiques en Périgord Vert	Parcours résidentiel des entreprises	Développement abattoir - dossier friche	Communauté de Communes Périgord Limousin	Périgord Vert	Mature	X	319 055,00 €	40 639,00 €	X				Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
9	Développement abattoir - atelier cuir			société TRhèa	Périgord Vert	Mature	X	15 M €	575 000,00 €	X				FEADER 636 000 € plan de relance modernisation abattoirs 2 M€	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
10	Etude Maison des entreprises			Communauté de Communes Périgord Limousin	Communauté de Communes Périgord Limousin	Mature	X	20 000,00 €	10 000,00 €	X				Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles	
11	Création d'un pôle d'activités économiques			Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye	Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye	Amorçage	X							Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises	
12	Mise en place du dispositif Actions Collectives de Proximité, pour les entreprises du commerce et de l'artisanat, à l'échelle du Périgord Vert			Pays Périgord Vert	Pays Périgord Vert	Amorçage	X							Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises	
13	Emploi Formation		Démarche Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée	Association	Périgord Ribérois	Préfiguration	X				x	x		ingénierie pour préfiguration de la démarche	ESS	Ambition 1 : Engagement citoyen
14	Filières		Soutien à la structuration de la filière cuir	RESO cuir	Périgord Vert	Mature	X				x	x	x	structuration de la filière cuir (soutien au programme d'actions)	Industrie et filières	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
15			Soutien filière artisanat / métiers d'art _ Pôle Expérimental des Métiers d'Art	PEMA	Périgord Vert	Mature	X				x	x	x		Industrie et filières	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
16			Atelier des transitions -Mas Nadaud	PNR Périgord Limousin	PNR Périgord Limousin	Mature	X	2 949 387 €	419 887,40 €	X	X	X		FEDER REACT UE	Environnement	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
17	III - Agir sur la gestion et la préservation environnementales du Pays Périgord Vert		Patrimoine/ Tourisme	Rénovation de l'église classée de Saint Privat en Périgord	Commune de Saint Privat en Périgord	Commune	Mature	X	240 348,44 €	72 104,00 €	X			« Restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments historiques public sous réserve d'arbitrages budgétaires »	Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen
18		Valorisation de la forge royale de Forge Neuve (Javerlhac)		Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Périgord	Périgord Nontronnais	Mature	X	19 136,00 €	6 000,00 €	X				Tourisme	Ambition 1 : Engagement citoyen	
19		Pays d'Art et d'Histoire		PNR Périgord Limousin	PNR Périgord Limousin	Mature	X	251 762,00 €	15 000,00 €	X	X	X		Culture - Patrimoine	Ambition 1 : Engagement citoyen	
20		Aménagement piste cyclable route tronçon Javerlhac / Nontron	Périgord Nontronnais	Périgord Nontronnais	Mature	X	1 044 427,00 €			x	x		Plan de financement à affiner	Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous	
21		Biodiversité	Filière chataigner	PNR Périgord Limousin	PNR Périgord Limousin	Amorçage	X								Industrie et filières	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
22			"Mon patrimoine la nuit "	PNR Périgord Limousin	PNR Périgord Limousin	Amorçage	X				x			Appel à Projets Nature et transitions Préselection	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
23			Projet " Biodiversité en Ribérois "	Périgord Ribérois	Périgord Ribérois	Mature	X				x			Appel à projets Nature et transitions Préselection	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
Ingénierie du contrat 2023-2025			Chef de projet territorial	Pays Périgord Vert	Pays Périgord Vert	0,5 ETP	75 000,00 €	37 500,00 €	x	x	x	sur la période 2023-2025, soit 12 500 € / an	Développement local			
			Chargé de mission thématique Artisanat-Commerce	Pays Périgord Vert	Pays Périgord Vert	1 ETP	150 000,00 €	75 000,00 €	x	x	x	sur la période 2023-2025, soit 25 000 € / an	Commerce - Artisanat - Développement local			
			Chargé de mission thématique Attractivité	Pays Périgord Vert	Pays Périgord Vert	1 ETP	150 000,00 €	75 000,00 €	x	x	x	sur la période 2023-2025, soit 10 000 € / an	Développement local			
			Animation axe territorial des fonds européens	Pays Périgord Vert	Pays Périgord Vert	1 ETP	120 000 €	30 000 €	x	x	x	sur la période 2023-2025, soit 25 000 € / an	Développement local			

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

023-200053759-20220620-1mc100001897429-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022

Retour Préfecture : 28/06/2022